

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 13 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 7 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente (à titre exceptionnel en raison de l'épidémie du Covid 19) sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 9 juillet 2020.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	15	0	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Séverine WOZNIAK à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2020.07.13 – 09 – DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES

– Elections des Correspondants

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Le Maire informe qu'il convient de procéder à la désignation des Correspondants de la Commune au sein d'instances :

- 1 – Correspondant Défense : 1 correspondant
- 2 – Correspondant Mémoire : 1 correspondant

Vu l'article L 2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Maire propose de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 15	VOTANTS : 15	
ABSENCES : 0	SUFFRAGES EXPRIMES : 15	MAJORITE ABSOLUE : 8
POUR : 15	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide de procéder à la désignation des Correspondants de la Commune au sein des instances par un vote à main levée,
- Désigne les Correspondants suivants :

Correspondant défense	Bernard PERNEL
Correspondant mémoire	Noël DUMAS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

